



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une séance extraordinaire lundi le 15 avril 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET : Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours latérale alors que le bâtiment principal ne respecte pas la marge de recul avant comme le stipule la grille des spécifications sur la marge de recul avant minimum d'un bâtiment principal dans la zone IL-61 et l'article 7.3.2 du règlement de zonage 2006-90.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Lot 4 189 747 de la municipalité de Saint-Ludger.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 28 mars 2019.



JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière